



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 80/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT REPONSE A L'APPEL A PROJETS RELATIF AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE ET POLES D'ECHANGE MULTIMODAUX

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 36
Nombre de Procuration : 03
Date de la convocation :

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Farah KHAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-80-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B/ en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Considérant les orientations du SCOT de la CACL en matière de transport ;

Considérant les orientations du Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane (PGTD) ;

Considérant la mise en œuvre de la phase 1 du projet de TCSP dans le cadre d'un marché de partenariat confié à la société IBYS ;

Considérant l'intérêt pour le territoire et la volonté de faire aboutir l'extension du TCSP dans le cadre des phases 2 et 3 du dit projet, ainsi que l'intérêt des navettes fluvio-maritimes pour la desserte de Montsinéry-Tonnégrande et de Roura ;

Considérant que la CACL peut prétendre à une subvention de l'Etat plafonnée à 40 millions d'euros à travers ce 4^{ème} appel à projets ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 29 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 80/2021/CACL** relatif à la réponse à l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 80/2021/CACL** relatif à la réponse à l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux.

APPROUVE les phases complémentaires du projet de BHNS vers la Mairie de Rémire-Montjoly et Vidal d'une part, Balata et le PROGT d'autre part, pour un tracé estimé à 8 km et un coût estimatif d'investissement de 106 millions d'euros.

APPROUVE le projet de navettes fluvio-maritimes entre Montsinéry-Tonnégrande et Cayenne, et entre Roura et Rémire-Montjoly, pour un coût estimatif d'investissement de 4,5 millions d'euros.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210428-80-2021-AP-DE Date de télétransmission : 29/04/2021 Date de réception préfecture : 29/04/2021

APPROUVE la candidature de la CACL au titre de cet Appel à Projets transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par le Ministère de la Transition écologique.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-80-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021